



Rupture conventionnel

Par **Petit blanc**, le **07/03/2019** à **15:55**

[quote]

bonjour maître

Ont me propose une rupture conventionnel

je travaille dans la grande distribution. J'ai 41 ans d'ancienneté à temps partiel

Combien je peux demander. Pour indemnité supra légale

merci de votre réponse

[/quote]

Par **P.M.**, le **07/03/2019** à **21:06**

Bonjour,

L'indemnité prévue par la Convention Collective applicable si elle est plus favorable peut être déjà supra-légale...

Vous pouvez demander ce que vous voulez mais reste à savoir si l'employeur a l'intention d'aller au-delà et dans quelle limite...